

Appel à mobilisation et actions pour la paix en Palestine – Chambéry, le 28/12/2024

Avec le Collectif National pour une Paix Juste et Durable entre Palestiniens et Israéliens nous exigeons :

- Un cessez-le-feu immédiat et pérenne à Gaza, le retrait de l'armée israélienne et l'ouverture de tous les points de passage à l'aide humanitaire
- La fin de l'occupation, de la colonisation et de la politique d'apartheid, conformément à la résolution de l'ONU du 18 septembre 2024.
- Le droit au retour des réfugié-es palestinien·nes comme le stipule la résolution 194 de l'ONU.
- Le retrait immédiat de l'armée israélienne du Liban, et la pérennisation du cessez-le-feu,
- La libération de toutes les personnes détenues, qu'il s'agisse des otages détenu·es par le Hamas depuis plus d'un an, des plus de 10.000 prisonnier·es politiques palestinien·nes détenu·es au mépris du droit international, depuis des dizaines d'années pour beaucoup d'entre eux, et des milliers de Palestinien·nes de Gaza transféré·es dans des centres de détention et de torture.
- Un soutien matériel et politique à l'UNWRA, l'agence de l'ONU pour les réfugiés palestiniens, honteusement attaquée par Israël, indispensable à l'aide humanitaire, l'éducation et la santé à Gaza.
- Un soutien sans ambiguïté à la Cour Pénale Internationale, et l'engagement d'appliquer ses décisions sans restriction ni réserve : nous n'acceptons aucune immunité pour les criminels de guerre.
- La protection des journalistes palestiniens et l'ouverture de Gaza à la presse internationale,
- La fin de l'impunité de l'État d'Israël, et des sanctions tant qu'il ne respecte pas le droit international:
- Un embargo sur toutes les livraisons d'armes, de munitions et de composants militaires à destination d'Israël, des sanctions diplomatiques,
- la suspension de l'accord d'association entre l'Union européenne et Israël,
- La reconnaissance par la France de l'État de Palestine dans le cadre du droit du peuple palestinien à l'autodétermination,
- La construction d'un avenir de paix entre les peuples palestinien et israélien fondé sur l'égalité des droits,
- Le respect de la liberté d'expression, de manifestation, de réunion.
- La lutte contre le racisme sous toutes ses formes, le refus de toute instrumentalisation de cette lutte et de tout amalgame.

Nous, Association France Palestine Solidarité (AFPS) avec le collectif Solidarité Palestine de Chambéry appelons les élu·es, parlementaires de la Savoie, mais aussi les élu·es du département, les conseillères et conseillers municipaux ainsi que chaque citoyenne et citoyen à intervenir en leur nom propre ou collectivement auprès du Président de la République pour agir à la résolution de ce conflit et exiger d'Israël l'application de l'ordonnance de la Cour Internationale de Justice du 19 juillet 2024 qui exige d'Israël la libération des territoires occupés. La France, ayant reconnu la compétence de la Cour internationale de Justice sur cette question, doit exiger son application.

Premiers signataires :

AFPS, Attac Savoie, Cap à Gauche, Chambéry Avenir, LDH, LFI, Le Mouvement de la Paix, les écologistes, NPA-l'anticapitaliste, PCOF, POI...